

## 12-Tarifification de la location de matériels et pour la mise à disposition de personnel pour les manifestations à l'espace culturel

Lors des spectacles et répétitions les associations non Chartrettoises et les particuliers sont demandeurs de prêt de matériel et de mise à disposition d'un régisseur pour réaliser les réglages sonores et de lumières.

Le matériel prêté est fragile et coûte cher à l'achat. Il convient de mettre en place une tarification de location tant pour le matériel que pour le personnel.

PRESTATIONS	TARIFS 2018/2019		CAUTIONS	
	CHARTRETTOIS	EXTERIEURS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES	CHARTRETTOIS ET ASSOCIATIONS CHARTRETTOISES	EXTERIEURS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES
<b>IMPLANTATION SPECIFIQUE</b> (modification du plan de feu, effets de lumières etc.) <b>FORFAIT</b> <b>REGLAGE BALANCE FORFAIT</b> <b>FILAGE LUMIERE FORFAIT</b>	<b>300€</b>	<b>360€</b>		
<b>Répétition(s) avec régisseur</b> <b>/heure</b>	<b>50€</b>	<b>90€</b>		
<b>1<sup>ère</sup> représentation/heure</b>	<b>50€</b>	<b>90€</b>		
<b>Représentation(s)</b> <b>supplémentaire(s)/heure</b>	<b>40€</b>	<b>60€</b>		
<b>Location matériel de</b> <b>sonorisation sans régisseur</b> <b>forfait journalier</b>	<b>100€</b>	<b>200€</b>	<b>1000€</b>	<b>1500€</b>

La collectivité met à disposition gratuitement, l'équipement et le personnel communal de l'EMC, aux associations Chartrettoises pour l'organisation de leurs événements dans la mesure des disponibilités.

La collectivité invite les associations locales à suivre les modules de formation sur le matériel qui seront proposés par le Service Vie Associative afin de gagner en autonomie dans l'organisation de leurs événements.

➤ **Le Conseil Municipal adopte la délibération fixant les tarifs location de matériels et de mise à disposition de personnel pour les manifestations à l'espace multiculturel par 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**